

PAT en émergence

En cours de  
labellisation (niveau 1)

## PAT Orléans Métropole

"Notre alimentation est entre nos  
mains"

foncier, installation, valorisation des  
productions locales



### Résumé

Le PAT d'Orléans Métropole émerge sur la base des actions définies dans la Charte agricole (2018-23). Elles portent notamment sur l'accompagnement d'un groupe de producteurs pour la création d'un magasin, la protection du foncier (ZAP), le développement des actifs agricoles (couveuse d'entreprises TERR'O). La synthèse des diagnostics existants permettra de diagnostiquer et d'explorer l'ensemble des opportunités en lien avec toutes les thématiques des PAT et en lien avec les compétences d'Orléans Métropole et de ses communes. La labellisation est prévue en 2023 et la constitution du COPIL se fera par la suite.

### Carte du territoire

Orléans Métropole



### Carte d'ID du territoire

- Structures porteuses : co-porté par Orléans Métropole et la Chambre d'Agriculture du Loiret (CA 45).
- 334 km<sup>2</sup> – 287 000 hab – 859,3 h/km<sup>2</sup> - 22 communes – 1 EPCI
- 1 099 ha de friches (pouvant être remises en culture) - 8 Zones Agricoles Protégées
- 200 exploitations dont 16 en AB et 92 en circuit court (fruits et légumes)
- Production végétale diversifiée : grandes cultures, horticulture, maraîchage, arboriculture.
- Peu d'élevage : 1 élevage ovin, 1 élevage poule pondeuse et 1 élevage hélicicole - Absence d'élevages bovin viande, bovin lait, caprin, volaille de chair et porcin
- Déperdition des exploitations (-61% d'exploitations agricoles depuis 2000)

### Contexte

En 2010, le Président de la Métropole d'Orléans et celui de la Chambre d'agriculture du Loiret décident de renforcer leurs liens pour préserver le foncier agricole du territoire orléanais. Après plus de 25 réunions de concertation et la participation de 300 acteurs locaux d'origines diverses, la première Charte agricole élaborée en 2012 marque le début d'une volonté de s'inscrire dans une stratégie partagée pour une agriculture durable dans la Métropole.

Après la rédaction de cette première Charte agricole (2012-2017), la Métropole d'Orléans décide de poursuivre ses actions à travers l'élaboration d'une deuxième *Charte agricole (2018-2023)*. Toujours tournée vers la préservation du foncier agricole et la promotion d'une agriculture innovante et respectueuse de l'environnement, cette nouvelle charte fait le lien avec d'autres documents stratégiques (ScoT, PLUm, stratégie métropolitaine végétale et PCAET). De nouveaux enjeux sont intégrés à cette deuxième édition : la qualité de vie, le rôle du végétal en ville, et la relocalisation de l'alimentation. En 2019, un Projet Territorial Agricole et Alimentaire (PTAA) est lancé en faveur du climat et d'une alimentation locale et a été substitué en 2021 par Les Assises de la Transition Écologique. Celles-ci ont permis de mobiliser de nombreux acteurs autour de ces mêmes thématiques. Dans la continuité de ces différents projets, la

Métropole a été amenée à réfléchir quant à l'élaboration d'un PAT, en partie imbriqué dans la Charte agricole. Il devrait se structurer en 2023.

## Objectifs

Le projet a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire en faveur d'une agriculture locale durable. Orléans Métropole étant le premier bassin de consommation du Loiret, son PAT a pour objectif de sensibiliser et responsabiliser les consommateurs, à les rendre acteurs de la relocalisation de leur alimentation. Notre consommation est entre nos mains, pour une alimentation responsable provenant d'une agriculture durable locale, répondant durablement aux attentes des consommateurs de la Métropole et en favorisant une cohabitation durable des acteurs de l'alimentation tout au long de la chaîne alimentaire.

## Moyens humains

0,8 ETP (chargée de mission agriculture)

## Diagnostic

**Synthèse des diagnostics/études** de différents projets de territoires datant de 2013 à 2020 (PTAA, Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, Charte Agricole) prévue (2022) - dans l'optique de nourrir le futur PAT qui substituera le PTAA – contenu: diagnostic agricole et alimentaire 2020 du PTAA (diagnostic Clim'Agri+ diagnostic du système alimentaire), cartographies des exploitations en place, des friches, de la circulation agricole, des points de vente à la ferme et des ZAP... - réalisée par Orléans Métropole.

## Gouvernance

**Comité de Pilotage** en cours de construction.

## Actions du PAT (en lien avec charte agricole)

Actions en cours / actions terminées

- Programme d'actions en projet pour 2023

**Notre consommation est entre nos mains, pour une alimentation responsable provenant d'une agriculture durable locale.**

Guide des producteurs en vente directe

Implantation d'un magasin de producteurs

Valorisation et développement du Pavillon des producteurs

Travail avec les acteurs de la restauration collective : notamment développement de l'approvisionnement en produits locaux de la cuisine centrale d'Orléans via la mise en lien avec le Pavillon des producteurs

**Notre production est entre nos mains, pour une alimentation répondant durablement aux attentes des consommateurs de la Métropole.**

Animation de la couveuse agricole (Terr'O)

Mise en place de 11 Zones Agricoles Protégées


Remise en culture des friches agricoles : **diagnostic foncier** par la CA, expérimentations dans 3 communes (sensibilisation auprès des propriétaires foncier, ingénierie financière)

Accompagnement des agriculteurs vers la labellisation (Loi EGalim) : réunions d'information, soutien financier

Préservation de la ressource en eau : implication dans le contrat territorial Val Dhuy Loiret)

**Le partage de notre territoire est entre nos mains, pour une cohabitation durable des acteurs de l'alimentation tout au long de la chaîne alimentaire.**

Sensibilisation, communication sur l'alimentation durable, évènements (ex : village de la transition) ...

<p><b>Financements</b> Métropole d'Orléans, Chambre d'Agriculture du Loiret (CA 45), Région (CRST)</p> <p><b>Partenaires techniques</b> Acteurs de la Charte agricole (Direction Départementale des Territoires (DDT), SAFER, agences d'urbanisme, associations de producteurs, des filières alimentaires et agricoles...), Communes de la Métropole, UFC que choisir...</p>	<p><b>Echelle</b> <b>et</b> <b>coopération</b> <b>territoriale</b></p> <p>A venir...</p>
<p><b>Retour d'expérience</b> A venir...</p>	
	<p><b>Contact</b> Fanny Jaillot - Chargée de mission agriculture - emploi partagé : Orléans Métropole (Direction de la compétitivité et de l'emploi) / Chambre d'agriculture du Loiret (Equipe Développement Économique) <b>Tél</b> : 06 86 92 44 56 <b>Mail</b> : fanny.jaillot@orleans-metropole.fr <a href="#">Site internet</a></p>

Dernière mise à jour le 24/11/2022